

## Procès-verbal Assemblée générale des membres

Réunion du 19 octobre 2021 à 12 h 15

0.	<p><b>Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue</b></p> <p>William Duclos salue les membres et les remercie de leur présence.</p>
1.	<p><b>Nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée</b></p> <p>Il est proposé par William Duclos: « que William Duclos préside l'assemblée et que Suzy Lebreux assure le secrétariat. » Appuyé par : David Bernier Adopté à l'unanimité.</p>
2.	<p><b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>Il est proposé par Geneviève Dumas : « que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé. » Appuyé par : Jean-Martin Fleury Adopté à l'unanimité.</p>
3.	<p><b>Adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 mai 2021 et de la rencontre du 14 septembre 2021</b></p> <p>Il est proposé par Maxime Raphaël Cyr : « que les procès-verbaux soient adoptés tels que présentés. » Appuyé par : Geneviève Dumas Adopté à l'unanimité.</p>
4.	<p><b>Griefs en cours</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clés : Ce dossier est presque réglé. La direction a élaboré une nouvelle procédure beaucoup plus raisonnable que la précédente en ce qui concerne le montant du dépôt lors de la prise de possession d'un trousseau de clés ainsi que pour le coût de remplacement en cas de perte.</li> <li>• Achat de matériel informatique : L'audience de ce grief devait avoir lieu en juin mais pour plusieurs raisons celle-ci a été reportée. La direction des ressources humaines semblait avoir de l'ouverture et a demandé que le bureau syndical leur fasse une proposition. Les membres du bureau syndical ont élaboré une procédure simplifiée qui a été présentée à la direction le 9 septembre. Cette procédure était inspirée de celle du Cégep Édouard Montpetit qui venait tout juste de mettre sur pied, en 2020, un programme d'achat pour les employés. La direction a rejeté la proposition soumise sans même soumettre de contre-proposition. Une RCS sera convoquée au cours des prochaines semaines. Il est demandé aux membres de se mobiliser pour venir donner leur appui au bureau syndical lors de cette rencontre.</li> <li>• Grève du personnel de soutien : Lors de la grève du personnel de soutien des 19 au 21 mai 2021, la direction a sollicité du télétravail de la part des autres catégories d'emploi malgré la signature du protocole de grève qui stipulait clairement que la direction s'engageait à ne pas le faire afin de respecter le droit de grève. L'audience de ce grief est prévue le 12 novembre. D'ici cette date, il devrait y avoir une sentence arbitrale rendue par rapport à de semblables griefs qui ont été déposés contre des commissions scolaires. Cela devrait nous donner une bonne idée quant aux chances de gagner ou non ce grief.</li> </ul>
5.	<p><b>Règlement de griefs sur les jours fériés (fête des Patriotes)</b></p> <p>En 2019, une mise à jour des journées fériées a été faite avec la direction. Constat : le personnel enseignant n'a que 8 jours de congés fériés alors que tous les autres fonctionnaires de la fonction publique en ont 13. Cependant, lors des élections fédérales d'octobre 2019 la direction a envoyé un message aux élèves précisant qu'ils seraient en congé le 21 octobre, jour du scrutin. L'article 5-9.01 de la convention collective prévoit que « Durant la session, l'enseignante ou l'enseignant a droit, à titre de jours fériés, aux congés prévus pour les étudiantes et étudiants au calendrier scolaire. » Étant donné que cette journée n'avait pas été chômée par le personnel enseignant, un grief avait été déposé. Après discussions avec les procureurs de la CSQ, les chances</p>



Décision



Information



Échange

Un point identifier pour DÉCISION implique nécessairement une période d'échange.  
Un point identifier pour ÉCHANGE vise à obtenir l'opinion de l'instance sans statuer sur la question.  
Un point identifier pour INFORMATION en vise qu'à transmettre de l'information à l'instance.

	<p>de gagner ce grief étaient minces, car le personnel enseignant a été rétribué lors de cette journée. Il a été conseillé de négocier une entente avec la direction. Il sera donc demandé à la direction d'ajouter une journée de congé supplémentaire à notre banque de congés.</p> <p>En ce qui concerne la Journée nationale des patriotes la proposition du bureau syndical est la suivante :</p> <p>Si la session n'est pas terminée lors de la Journée des patriotes, il y aurait une fin de semaine de 3 jours au lieu de reporter ce congé à la fin de la session. Si la session est terminée, le congé serait reporté à la fin de la session avec celui du 24 juin. Dans un cas ou l'autre, cela n'aurait pas pour conséquence d'allonger la durée de la session.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
6.	<p><b>Conception des horaires, contraintes individuelles et cadre-horaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception des horaires : Un grief a été déposé par un enseignant pour non-conformité récurrente de l'horaire aux dispositions de la convention collective. Ce grief a poussé la direction à faire avancer ce dossier. Une rencontre est déjà prévue entre le Service aux étudiants et certains membres du bureau syndical afin que les discussions sur la conception des horaires donnent des résultats concrets, que les choses soient clairement expliquées au personnel enseignant lors de la remise des horaires et que ceux-ci respectent la convention collective.</li> <li>• Contraintes individuelles : Lorsque le Service aux étudiants a été interrogé pour savoir de quelle façon il procédait pour accepter ou non les contraintes soumises, il a révélé que les contraintes didactiques étaient les premières à être considérées et qu'en deuxième position venaient les contraintes institutionnelles. En ce qui concerne les contraintes individuelles, il n'y a aucune ligne directrice pour établir des priorités, ce qui laisse une large place aux décisions arbitraires.</li> <li>• L'assemblée est questionnée afin de savoir si elle serait favorable à ce que les contraintes soient décidées en département afin de permettre un meilleur contrôle des horaires. Plusieurs réserves sont émises, car certaines personnes disent craindre les conflits départementaux. L'assemblée serait plus encline à ce que des balises plus claires sur les critères de priorisation et d'acceptation des contraintes soient publicisées par le Service aux étudiants.</li> <li>• Cadre-horaire : Lorsque l'assemblée est questionnée afin de savoir si elle consent à conserver la formule actuelle de l'heure de dîner commune de 60 minutes, les membres sont d'accord et ne soulèvent aucune objection.</li> </ul>
7.	<p><b>Bilan de la négociation 2020</b></p> <p>Les membres sont informés qu'un courriel les invitant à remplir un questionnaire afin de donner leur appréciation de la négociation sera bientôt envoyé à tous. Il invite les membres à y répondre en grand nombre, car il faudra déposer notre prochain calendrier de demandes syndicales à la partie patronale en octobre 2022.</p>
8.	<p><b>Tâche enseignante pour la session H-22</b></p> <p>La Direction des études a annoncé un bilan cumulatif projeté de 14 ETC pour la fin de l'année scolaire et de 1,5 à 2 ETC devraient être ajoutés en nouvelles ressources cette année. Ce jeudi 21 octobre, un premier projet de répartition des ressources sera présenté aux membres du bureau syndical et une RCS est prévue le 27 octobre pour officialisation de la tâche.</p>
9.	<p><b>Comment se déroule votre session ?</b></p> <p>Point non traité.</p>
10.	<p><b>Varia</b></p> <p>Aucun point.</p>
11.	<p><b>Levée de la séance</b></p> <p>L'ordre du jour étant écoulé, la levée de la séance est proposée par Émilie Prud'homme à 14 h 19.</p>

*Suzy Lebreux*

Secrétaire d'assemblée



Décision



Information



Échange

Un point identifier pour DÉCISION implique nécessairement une période d'échange.  
 Un point identifier pour ÉCHANGE vise à obtenir l'opinion de l'instance sans statuer sur la question.  
 Un point identifier pour INFORMATION en vise qu'à transmettre de l'information à l'instance.